

Maître Marian : « l'AP-HP a appliqué la vaccination obligatoire avec brutalité »



[Source : lecourrierdesstrategies.fr]

Par Éric Verhaeghe

L'AP-HP (les hôpitaux de Paris, dirigés par Martin Hirsch, ancien Haut-Commissaire sous Nicolas Sarkozy mais issu de la coterie des « Kouchner boys ») vient de connaître un nouveau drame : un salarié a tenté de s'immoler par le feu dans les bureaux de l'hôpital Saint-Louis. Nous avons interrogé, à cette occasion, Maud Marian, avocate qui s'est beaucoup investie dans la défense des soignants suspendus. Elle nous donne son point de vue sur le comportement de l'AP-HP vis-à-vis de ses salariés à l'occasion de la mise en œuvre de l'obligation vaccinale.

Il est vrai (nous pouvons en témoigner après avoir lu les centaines de mails que nous avons reçus cet été) que l'AP-HP n'a pas donné dans la dentelle dès lors qu'il s'est agi d'appliquer la loi du 5 août 2021. Forte des prescriptions illégales de la FHF, présidée par le maire de Fontainebleau Frédéric Valletoux (proche d'Edouard Philippe), l'AP-HP, elle-même dirigée par une personnalité indissociable de l'appareil de santé publique en France, Martin Hirsch, s'est livrée à une véritable inquisition contre les soignants non-vaccinés cet été.

La brutalité de l'AP-HP laissera des traces

Il faut écouter le témoignage sur le déferlement de violence patronale, très symptomatique, dont l'AP-HP a été le théâtre cet été pour comprendre l'état de tension des personnels. Maud Marian en donne, dans son interview, de nombreuses illustrations. Nous-mêmes avons reçu de nombreux témoignages détaillant des scènes hallucinantes.

Avant l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale, l'encadrement moyen des hôpitaux, probablement sous la férule des directeurs, s'est dans de nombreux endroits livré à un véritable travail de harcèlement moral pour pousser le plus grand nombre possible de soignants à se vacciner. Parfois lors des réunions d'équipe, les non-vaccinés étaient sommés de s'expliquer devant

leurs collègues que l'encadrement exhortait à prendre les non-vaccinés en grippe.

Ailleurs, les non-vaccinés recevaient une cascade de mails, de messages, de coups de téléphone, leur assénant la propagande officielle sur le vaccin, et cherchant à les culpabiliser de ne pas y céder.

Une fois l'obligation vaccinale mise en place, les suspensions ont régulièrement été appliquées en dehors du cadre légal. Comme l'indique Maud Marian, des fonctionnaires hospitaliers accidentés depuis plusieurs mois sur leur lieu de travail ont vu leurs indemnités journalières illégalement suspendues sans explication, alors même qu'ils étaient en arrêt maladie. L'entretien prévu trois jours après la suspension se tient rarement. Les non-vaccinés font l'objet d'un véritable acharnement totalement inhumain de la part d'une hiérarchie supposée défendre l'intérêt général, le soin, et le bien public.

L'AP-HP se comporte-t-elle de façon illégale ?

Ce déchaînement de violence patronale, qui vise des personnels dont les congés ont été suspendus en mars 2020 pour faire face au COVID, affronté sans masque et sans protection à l'époque, et qui ont brutalement basculé dans la relégation sociale sans un remerciement, pose de vrais problèmes juridiques. L'AP-HP semble en effet jouer le pot de fer contre le pot de terre, refusant de répondre aux recours, et refusant toute explication aux personnels victimes d'agissements patronaux qui violent la loi.

C'est notamment le cas dans le refus de continuer le versement des indemnités maladie aux personnels non-vaccinés en arrêt de travail. Une fois de plus, rappelons que la sécurité sociale est ici utilisée par le gouvernement comme une arme de répression et d'oppression.

Cette violation de la loi par l'institution, dans une indifférence générale, soulève une vraie question sur la légitimité de l'ordre en vigueur en France. Cette légitimité est d'autant plus mise à mal que la justice, et tout particulièrement la justice administrative, ne joue plus son rôle d'autorité indépendante protectrice des libertés.